



**Déclaration liminaire de la
FSU et de l'UNSA
pour la FS-SSCT D 77
du jeudi 9 mars 2023**



Madame la Présidente du FS-SSCT, Mesdames, Messieurs,

L'installation de la nouvelle FS-SSCT se déroule dans un contexte de mobilisation nationale contre la réforme des retraites. Les mobilisations historiques ont montré le rejet d'une très large majorité des salariés du projet de réforme des retraites porté par Emmanuel Macron. Les personnels dans notre académie ont été largement en grève. Ils ont participé massivement aux manifestations pour dire non à cette réforme régressive, mais aussi pour exprimer leur colère. Aucune prise en compte satisfaisante de la longueur d'étude, des inégalités femmes-hommes, de la pénibilité du travail. La perspective d'une retraite sans cesse repoussée, la menace d'une décote lorsque le corps s'épuisera et rendra la poursuite du travail trop douloureuse, désespèrent autant qu'elles soulèvent l'indignation.

Si le report de l'âge légal de la retraite était effectif, on verrait s'amplifier encore un problème qui se pose déjà : le maintien au travail de collègues qui, la soixantaine passée, ne peuvent plus soutenir la charge de travail d'un temps plein, qui parfois souffrent dans des postes où les conditions de travail

sont rendus pénibles, effectifs de classe surchargés s'ils sont enseignants, locaux inadaptés (absence d'ascenseurs, ergonomie mal pensée ou inadaptée, conditions sanitaires honteuses dans des locaux vétustes car souvent négligés par les propriétaires) et cela dans un contexte marquée par l'absence d'une réelle médecine du travail au côté des personnels.

Ajoutons que le report de l'âge légal frappe plus durement encore les femmes qui en moyenne devront travailler davantage pour accéder à une retraite sans décote.

Il faut constater qu'aucune réflexion véritablement sérieuse sur ces sujets n'a été lancée dans l'Education nationale ce qui confirme, si cela était nécessaire, le caractère antisocial des mesures annoncées par le gouvernement. La question du vieillissement au travail se pose, y compris dans notre département, et notre instance est régulièrement sollicitée par des collègues en souffrance.

Le travail ouvert par les CHSCT doit se poursuivre dans la nouvelle instance. Et la FSU et l'UNSA souhaitent faire en sorte que la nouvelle instance profite de ce qui a été fait précédemment. La mise en place de la formation spécialisée ne doit pas être l'occasion d'un affaiblissement du droit des personnels, en diminuant les prérogatives de leurs représentants.

Nous continuerons, avec tous les membres de la nouvelle Formation Spécialisée qui le souhaitent, à mener notre travail de prévention :

- Pour faire disparaître les locaux dangereux, non ventilés, pollués, contaminés par des poussières dangereuses dont l'amiante ;

- Pour faire en sorte que la santé et les conditions de travail des personnels soient prises en considération lorsque sont décidés des chantiers en site occupés ;
- Pour faire cesser des formes de management autoritaires, brutales et harcelantes et retrouver des collectifs de travail harmonieux ;
- Pour accompagner les personnels qui saisissent notre instance par le registre RSST ou qui alertent car ils pensent ***leur santé en danger grave et imminent.***

Pour bien fonctionner, la nouvelle instance doit pouvoir s'appuyer sur des engagements forts de notre administration et non à des effets d'annonces. Nous avons noté avec satisfaction l'engagement de Mme la DASEN de Seine et Marne de réunir au moins trois fois dans l'année cette instance.

Sur le plan égalité femme/homme : nous espérons que cette mandature permettra de le faire vivre et que la question des VSS notamment sera dans les actes (et pas seulement dans les textes).

Le travail des représentants de la FSU et de l'UNSA au sein de notre instance est porté par l'ambition d'améliorer les conditions de travail réel des personnels et refuse de se limiter à la déploration des malheurs de la Seine et Marne.